



BROCHURE D'INFORMATION

LES ÉTUDES DE CHANT

AU CONSERVATOIRE DE LILLE

Contact : Delphine COURAULT / 03 28 38 77 46
dcourault@mairie-lille.fr
conservatoire.lille.fr



SOMMAIRE

LE CONSERVATOIRE DE LILLE	1
LE CURSUS JEUNE CHANTEUR	2
CYCLE I (ÉLÉMENTAIRE)	2
CYCLE II (COLLÈGE)	2
CYCLE III (LYCÉE)	3
LES ÉTUDES DE CHANT LYRIQUE	4
LE CURSUS	4
LES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	5
La formation musicale	5
La formation vocale	5
La pratique vocale collective	5
Les auditions et concerts	6
LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6
LE FONCTIONNEMENT PAR CYCLES	7
LES CONDITIONS D'ADMISSION	7
L'audition vocale	8
L'entretien	8
Les tests de niveau et de validation d'acquis en formation musicale	8
LE CHANT CHORAL	9
INFORMATIONS PRATIQUES	10
LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE LILLE	10
L'ÉQUIPE DE DIRECTION	10
LA SCOLARITÉ	10
LA MÉDIATHÈQUE	11

LE CONSERVATOIRE DE LILLE

Le conservatoire de Lille, créé en 1803, est un établissement d'enseignement spécialisé artistique, classé à Rayonnement Régional par le Ministère de la Culture.

Ses missions premières sont la formation des futurs amateurs à la pratique de la musique, de la danse et du théâtre, l'éducation artistique et la sensibilisation des enfants d'âge scolaire.

Le conservatoire dispense de nombreux enseignements en musique, danse et théâtre et exerce ses missions pédagogiques en cohérence avec les schémas d'orientation définis par l'État, notamment en ce qui concerne les cursus, diplômes et modalités d'évaluation.

Par ailleurs, les activités de diffusion et de création (concerts, spectacles, auditions, conférences, classes de maître...) occupent une place importante au sein de l'établissement. Cette vie artistique et culturelle riche prolonge et complète naturellement les activités de formation. Ces manifestations sont aussi destinées à tous les publics, faisant du conservatoire un centre d'animation de la vie culturelle de la métropole lilloise et de la région Hauts-de-France.

Les cursus d'étude au CRR de Lille s'organisent par cycles, conformément aux préconisations du Ministère de la Culture. Il s'agit d'un ensemble cohérent d'enseignements structurant des compétences identifiées. Chaque cycle, y compris le premier, peut constituer une fin en soi ou une étape d'un parcours plus étoffé.

LE CURSUS JEUNE CHANTEUR

La formation du jeune chanteur commence dès l'âge de 7 ans au Conservatoire.

Tout au long de son parcours, l'élève musicien peut choisir de faire de sa pratique vocale un complément à son apprentissage instrumental, ou une dominante de son cursus.

Le cursus Jeune Chanteur s'organise en 3 cycles, correspondant généralement aux grandes périodes de l'enseignement général : élémentaire, collège puis lycées.

Ce cursus s'organise autour des éléments suivants : formation musicale générale, chœur et technique vocale. Cette base se renforce au fur et à mesure du cursus de cours complémentaires.

CYCLE I (ÉLÉMENTAIRE)

Proposé à partir de 7 ans, le cycle I s'articule autour des cours de formation musicale et du cours de chœur (graines de chœur). Une sensibilisation au fonctionnement de l'appareil phonatoire et aux premiers éléments de technique vocale est prévue au sein des cours de chœur et lors de rencontres ponctuelles. Les enfants sont régulièrement amenés à participer à des représentations publiques et spectacles, pilotés par le professeur de chant choral ou celui de formation musicale.

Temps hebdomadaire de cours : 2x45 mn de formation musicale + 45 mn de chœur + cours et répétitions ponctuelles pendant 4 ans.

NB. La filière vocale des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de l'école Lamartine propose également un cursus à dominante voix en élémentaire. Se reporter à la brochure CHAM élémentaires.

CYCLE II (COLLÈGE)

L'entrée en cycle II marque un temps où l'enfant va s'engager plus personnellement et intensément dans sa pratique musicale. Le cursus voix va s'enrichir d'un cours de technique vocale en petit collectif, le répertoire s'élargit, la maîtrise musicale et artistique se renforce.

Les élèves ayant commencé après 7 ans peuvent intégrer le cycle II sans avoir suivi un cycle I vocal complet, si leurs compétences le permettent.

A l'issue des 4 ans du cycle II, l'élève peut obtenir son Brevet d'Etudes Musicale (BEM) de jeune chanteur. Si sa maturité vocale le permet, il peut candidater à l'entrée en classe de chant lyrique.

De même, il est possible en cycle II, selon la disponibilité des places, d'intégrer la classe de piano complémentaire.

Temps hebdomadaire des cours
1h45 mn de formation musicale +
1h minimum de chœur +
1h de technique vocale en petit collectif +
cours, classes de maîtres et répétitions ponctuelles.

CYCLE III (LYCÉE)

Dans la continuité du cycle II, les élèves peuvent prolonger et approfondir leur formation. Le cycle III propose un tronc commun composé de cours de formation vocale individuelle, de cours de chœur, une initiation à la direction de chœur, pouvant être complété par des cours d'approfondissement en formation musicale, de l'analyse, de l'écriture, du piano complémentaire, de la basse continue pour les chanteurs qui seraient instrumentistes à clavier etc., sur la base d'un contrat de formation établi en début de cycle.

Ce cycle, dont la durée peut varier de 1 à 3 ans, se conclut par la validation du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) de jeune chanteur.

Temps hebdomadaire des cours
3 heures de tronc commun +
options +
activités ponctuelles.

LES ÉTUDES DE CHANT LYRIQUE

La classe de chant est ouverte aux élèves, amateurs ou futurs professionnels, particulièrement motivés par la pratique de l'art vocal et des répertoires du chant (principalement ceux allant du XVIème, au XXIème siècles).

La pratique du chant au conservatoire ne nécessite pas de connaissances techniques musicales préalables, il est donc possible de débiter le chant au conservatoire. L'âge minimum pour débiter les cours individuels de chant est de 16 ans .

LE CURSUS

Enseignements fondamentaux obligatoires et pratiques
la formation musicale +
la formation vocale (technique et interprétation) +
la pratique vocale collective +
les enseignements complémentaires éventuels.

Pour une bonne progression, il est essentiel d'être assidu à tous les cours du cursus ainsi qu'aux répétitions et auditions organisées par le conservatoire. En cas d'absence de l'élève, il est nécessaire de fournir un justificatif écrit au service scolarité qui transmettra au(x) professeur(s). Un nombre trop important d'absences remet en question la scolarité de l'élève au conservatoire.

Il est donc important de mesurer l'engagement qu'exige l'assiduité totale à tous les éléments du cursus avant de s'y inscrire.

LES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

La formation musicale

La formation musicale permet aux élèves de maîtriser le langage musical et de les rendre autonomes devant une partition (lecture, écoute, déchiffrage avec et sans paroles, premiers éléments analytiques et stylistiques).

Ces cours de formation musicale spécifiques pour les chanteurs sont répartis sur deux niveaux. Ils permettent aux élèves d'acquérir une culture musicale générale indispensable à tout chanteur, qu'il soit amateur ou professionnel. La démarche personnelle de chaque étudiant est fondamentale et témoigne de son intérêt pour la musique.

Le cours de formation musicale est une passerelle pour les musiciens débutants afin de rejoindre la classe de formation musicale adulte (tous instruments confondus) puis les classes de formation musicale de cycle II ouverts à tous les élèves (adolescents et adultes). Cet enseignement se poursuit jusqu'à l'obtention de l'UV de Formation Musicale du BEM (fin de cycle II).

La formation vocale

Les enseignements de technique vocale et d'interprétation du répertoire sont assurés par le professeur de chant. Un travail de mise en place musicale et de répétition est assuré par le professeur accompagnateur, chef de chant. Dans le cadre de ce cours, l'étudiant structure sa technique vocale et aborde progressivement les différents répertoires du chant.

La pratique vocale collective

La pratique vocale collective est une des activités essentielles de la vie du chanteur amateur ou professionnel. Elle fait partie intégrante de sa formation.

Les élèves sont donc tenus de participer à une pratique collective vocale durant la totalité de leur scolarité au conservatoire.

Selon son profil et son parcours, l'élève est dirigé vers le chœur le plus adapté à ses besoins et ses compétences : l'Ensemble Aperto, l'Ensemble Vocal des classes de chant ou l'Atelier de Culture Musicale Appliquée au chant.

Ils peuvent également suivre la classe de musique de chambre vocale en collaboration avec la classe d'accompagnement et la classe de musique ancienne.

Les auditions et concerts

L'un des objectifs essentiels de l'enseignement dispensé au conservatoire est d'amener les élèves à une pratique musicale autonome. Dans ce but, les concerts et auditions organisés par le conservatoire constituent des expériences artistiques concrètes. Ils permettent aux élèves d'éprouver leur répertoire en public.

Ces évènements publics ne sont pas facultatifs et entrent pleinement dans la définition du cursus.

Les classes de musique de chambre et musique ancienne ainsi que les ensembles vocaux permettent aux élèves de participer à la vie musicale de la ville et de la région.

LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Il est recommandé aux élèves de parfaire leur formation par le suivi d'enseignements complémentaires, dès que le niveau de formation musicale le permet. Ils sont optionnels jusqu'à la fin du cycle II.

Enseignements complémentaires optionnels
classe d'analyse musicale
classe de culture musicale
classe d'histoire de la musique
classe d'écriture
classe de piano complémentaire (classe accessible à partir du deuxième cycle en fonction des places disponibles)

LE FONCTIONNEMENT PAR CYCLES

CYCLE	DURÉE	DIPLÔME PRÉPARÉ
Cycle I	2 à 3 ans	
Cycle II	2 à 3 ans	Brevet d'Etudes Musicales (BEM)
Orientation de fin de cycle II : cycle 3 ou CPES (voir brochure spécifique)		
Cycle III	2 à 3 ans	Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Le Brevet de fin de cycle II (BEM), comme le Certificat de fin de cycle III (CEM) certifient un enseignement global et sont modularisés. Leur obtention ne peut donc s'envisager que si toutes les unités d'enseignement sont validées.

A l'issue cycle II, s'il souhaite poursuivre ses études musicales au conservatoire, l'élève a le choix entre deux orientations :

- le cycle III préparant au Certificat d'Etudes Musicales (CEM) attestant d'une capacité à pratiquer la musique en amateur au meilleur niveau de façon autonome. L'obtention du Certificat d'Etudes Musicales clôt un parcours de formation à la pratique en amateur au conservatoire.
- Les Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES), s'adressent aux élèves pour qui les métiers de la musique constituent un projet d'orientation professionnelle. L'admission en CPES se fait obligatoirement sur examen d'entrée (voir brochure spécifique CPES chant). Il est possible d'obtenir, dans le courant ou à la fin du cycle, le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour débiter la classe de chant lyrique, les candidats doivent être âgés de 16 ans minimum. Des dérogations peuvent être accordées sur avis des professeurs de chant. L'admission en classe de chant est déterminée à la suite d'un concours en début d'année scolaire.

IMPORTANT : Toute démission ou demande de congé doit faire l'objet d'un courrier, daté et signé, adressé au service scolarité du conservatoire (se référer aux pages 4 – droits d'inscription et de scolarité – et 14 – congés – du règlement intérieur).

L'audition vocale

Cette audition a lieu dès les premiers jours de la rentrée en présence des professeurs de chant et de formation musicale. Elle a pour but d'évaluer les aptitudes vocales et les compétences techniques et musicales.

Les candidats présentent un programme défini en fonction du niveau dans lequel ils postulent :

Programme	
Cycle I	une œuvre musicale au choix
Cycle II	une œuvre musicale du répertoire classique ou contemporain (XVIIème-XXIème)
Cycle III	deux pièces de styles et langues différents

Ceux qui ont préparé une œuvre avec piano doivent se munir de la partition pour le pianiste accompagnateur.

L'entretien

Cet échange doit permettre à l'équipe pédagogique de cerner les motivations du candidat pour intégrer la classe de chant, mieux connaître son parcours musical, et vérifier sa disponibilité pour l'intégralité des activités prévues au conservatoire dans le cadre du cursus.

Les tests de niveau et de validation d'acquis en formation musicale

Les candidats admis doivent intégrer un cours de formation musicale (hormis parcours déjà effectué et justifiable). Ils sont donc testés afin d'être orientés dans le groupe de niveau qui leur correspond le mieux. Les candidats qui ont un niveau avancé, peuvent bénéficier d'une validation d'acquis à l'issue de ce test.

LE CHANT CHORAL

Le chant choral est accessible au Conservatoire tout au long de la vie du musicien amateur, qu'il soit ou non instrumentiste. Ces chœurs de découverte ou de pratique représentent 1h à 1h30 par semaine, et sont ouverts à tous selon son âge, son profil et son projet.

A l'âge de l'élémentaire, sont proposées les Graines de Chœur, puis Teen Vox pour les collégiens et Haut les Chœurs pour les lycéens.

Les adultes sont accueillis au sein du réseau municipal à l'Ecole de Musique de Wazemmes (Waz'm en chœur), ou pour les musiciens amateurs confirmés, au chœur Aperto, sur audition.

INFORMATIONS PRATIQUES

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE LILLE

Rue Alphonse Colas
59000 LILLE
www.conservatoire-lille.fr
standard : 03 28 38 77 50 - télécopie : 03 20 42 13 76

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Marie-Jean GUILLEMETTE-LAZENNEC, directrice adjointe et directrice pédagogique de la filière voix

LA SCOLARITÉ

Delphine COURAULT, scolarité filière voix
dcourault@mairie-lille.fr
Tél : 03 28 38 77 46

LA MÉDIATHÈQUE

Le Conservatoire dispose d'une médiathèque spécialisée en musique, danse, théâtre – qui offre aux élèves en un même lieu tous les supports relatifs à leurs études, recherches et activités.

La consultation sur place de la documentation est libre et gratuite pour tous publics aux heures d'ouverture : du lundi au vendredi inclus de 13h30 à 18h00 et le mercredi matin de 10h00 à 12h00.

L'inscription est obligatoire pour l'emprunt de 15 documents (partitions, livres, CD, DVD...) pour une durée de 21 jours renouvelable 1 fois ainsi que pour l'accès aux ressources numériques en ligne.

Le Centre de Documentation s'inscrivant dans le réseau des Médiathèques de Lille-Lomme-Hellemmes, une carte unique pour le réseau est délivrée lors de l'inscription.

Le prêt est gratuit pour les élèves du Conservatoire et les étudiants de l'ESMD.

Les élèves et étudiants ont la possibilité d'emprunter dans le réseau des Médiathèques avec leur carte unique. Toutefois, s'ils ne sont pas lillois, l'accès au prêt est payant selon les tarifs en vigueur à consulter sur le site (<http://www.bm-lille.fr>).

Contact :

Alice CLUZEAU : 03 28 38 77 57

acluzeau@mairie-lille.fr

Conservatoire de Lille

rue Alphonse Colas, 59000 LILLE

03 28 38 77 50 (standard) | conservatoire.lille.fr